



Mouvement d'implication  
francophone d'Orléans

Centre éducatifs les Petits pinceaux  
La Rigolade et la Ribouldingue  
Les Camps  
Centre Séraphin-Marion d'Orléans  
Activités récréatives  
Spectacles  
Objectif Cinéma  
Galerie d'art Eugène-Racette  
École de musique

MIFO.CA

## Foire aux questions – Parascolaire COVID-19

Cher parent, tutrice ou tuteur,

Nous offrons les Services de garde parascolaires suivants :

- Maternelle et jardin : 4 et 5 ans
- 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année : 6 à 12 ans

Dans cette foire aux questions, vous trouverez des informations très importantes au sujet de nos services de garde parascolaires. Veuillez consulter l'ensemble des questions et des réponses ainsi que les procédures pour les parents avant de communiquer avec notre équipe.

Sachez que nous continuerons à suivre les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé publique Ottawa et qu'elles pourraient changer dans le futur. Nous communiquerons avec vous pour vous informer de tout changement.

Dans le cas où une différence existerait entre les procédures détaillées dans le [Guide à l'intention des parents](#) et celles en lien avec la COVID-19, celles reliées à la COVID-19 seront appliquées.

À très bientôt !

L'équipe du MIFO



## Table des matières

Places et tarifs .....	3
VAIS-JE PERDRE LA PLACE DE MON ENFANT SI JE LE RETIRE DE SON SERVICE DE GARDE ? .....	3
Accueil et départ .....	3
COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ? .....	3
QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ? .....	3
COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE? .....	3
Fonctionnement et locaux .....	4
COMMENT SE DÉROULE LA TRANSITION ENTRE LES CLASSES ET LES SERVICES DE GARDE ? .....	4
QUEL EST LE RATIO POUR LES SERVICES DE GARDE PARASCOLAIRE ? .....	4
EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ÉDUCATEURS(TRICES) ET ANIMATEURS(TRICES) TOUTE L'ANNÉE ? .....	4
COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE COLLATION ? .....	4
Bien-être des enfants .....	4
SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT PENDANT LA JOURNÉE ? .....	4
AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ? .....	5
Mesures sanitaires .....	5
QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LES SERVICES DE GARDE ? .....	5
QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES SERVICES DE GARDE ? .....	5
QUE FAITES-VOUS LORSQU'UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ? .....	6
Cas suspects ou confirmés .....	7
QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ? .....	7
QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE ? .....	7
EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ? .....	7
SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ? .....	7



## Places et tarifs

### **VAIS-JE PERDRE LA PLACE DE MON ENFANT SI JE LE RETIRE DE SON SERVICE DE GARDE ?**

Si vous retirez officiellement votre enfant de son service de garde, vous perdez sa place. Si vous souhaitez son retour plus tard dans l'année ou en septembre prochain, vous devrez remettre son nom sur la liste d'attente de la Ville d'Ottawa et recommencer le processus d'inscription. Veuillez consulter la section *Politique d'annulation et de retrait* du [Guide à l'intention des parents](#).

À tout moment dans l'année, vous pouvez décider de ne pas envoyer votre enfant à son service de garde. Toutefois, vous devez tout de même vous acquitter des frais habituels. Pour les familles avec des places subventionnées, ces absences sont comptées dans le total annuel alloué.

Si votre enfant sera absent pour un ou plusieurs jours, vous devez communiquer avec l'équipe des services de garde de votre école. Vous trouverez nos coordonnées dans le [Guide à l'intention des parents](#).

## Accueil et départ

### **COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?**

Pour le moment, les parents ou tuteurs des enfants fréquentant les services parascolaires ne sont pas autorisés à circuler dans l'école. L'accueil et le départ se fait donc à l'extérieur, peu importe la météo. Veuillez consulter les prévisions météorologiques afin de prévoir le coup (p. ex. apporter un parapluie ou un manteau de pluie au besoin). Advenant un changement à cette procédure, nous vous en informerons et l'animateur à la table d'accueil vous indiquera quoi faire.

### **QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ?**

Il est important d'aviser l'équipe des services de garde de votre école si votre enfant doit arriver plus tard ou s'absenter afin de prévoir son accueil et son départ.

Si vous ne nous signalez pas son absence, nous vous téléphonerons pour nous assurer qu'elle est justifiée. Faites-nous gagner du temps : appelez-nous ou envoyez-nous un texto. Vous trouverez nos coordonnées dans le [Guide à l'intention des parents](#).

### **COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE?**

**Il est fortement recommandé de continuer de faire l'autodépistage chaque jour avant que votre enfant arrive au service de garde en utilisant l'outil qui se trouve dans votre [Espace client](#) et en répondant au questionnaire de dépistage en ligne nommé *Questionnaire COVID-19*.**



## **Fonctionnement et locaux**

### **COMMENT SE DÉROULE LA TRANSITION ENTRE LES CLASSES ET LES SERVICES DE GARDE ?**

La transition entre les classes et les services de garde varie selon l'école. Si vous souhaitez plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec la coordination de votre école. [Les coordonnées sont disponibles sur notre site Web.](#)

### **QUEL EST LE RATIO POUR LES SERVICES DE GARDE PARASCOLAIRE ?**

Selon les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario :

- Il est maintenant possible d'offrir nos services avec les ratios habituellement permis.
- Chaque cohorte a son local respectif.

### **EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ÉDUCATEURS(TRICES) ET ANIMATEURS(TRICES) TOUTE L'ANNÉE ?**

Afin d'assurer une constance, nous faisons notre possible pour que les groupes changent le moins possible et que les animateurs conservent le même groupe. Par contre, afin de respecter les ratios et de combler les absences, il est parfois nécessaire d'avoir des remplaçants ou faire des changements de groupes.

### **COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE COLLATION ?**

Les enfants se lavent les mains avant chaque collation.

Mettez des collations santé et sans traces d'arachides dans la boîte de votre enfant. Il est également interdit de partager de la nourriture.

Les enfants doivent rapporter leur boîte à diner et leur bouteille d'eau réutilisable à la maison tous les jours. Veuillez les nettoyer et les désinfecter quotidiennement.

## **Bien-être des enfants**

### **SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT PENDANT LA JOURNÉE ?**

Notre équipe vérifie continuellement l'état de santé de tous les enfants et sait reconnaître les signes d'un enfant dont l'état de santé change ainsi que les symptômes de la COVID-19.

Si votre enfant devient malade (symptômes de la COVID-19 ou une autre maladie), nous notons tous les détails dans un rapport de santé. Nous communiquons avec vous dès l'apparition des symptômes et vous demandons de venir le chercher dans les meilleurs délais. Consultez la question [Quelle est la procédure si mon enfant présente des symptômes ou devient malade pendant sa journée au Centre éducatif ?](#) pour en savoir davantage.



## AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ?

Voici des sites Web, des articles et des ressources que vous pouvez consulter.

- [Pour le simple plaisir de jouer \(astuces du MIFO\)](#)
- [Liste de ressources pour vous aider pendant la crise](#)
- [COVID-19 : comment faire face à l'isolement ?](#)
- [COVID-19 et stress : et les enfants, eux ?](#)
- [Comment parler aux enfants de la COVID-19 ? Soyez « rassurant, mais réaliste »](#)
- [Comment aider les jeunes à lutter contre la déprime pendant la COVID-19 et la #distanciationphysique](#)
- [Vidéo - parler du coronavirus et du confinement aux enfants atypiques et hypersensibles](#)
- [Autisme et saleté de COVID ! – 10 défis + les trucs qui vont avec.](#)
- [Quand votre enfant a le TDAH : s'adapter en temps de pandémie](#)
- [Les enfants et les masques : conseils d'un expert](#)

## Mesures sanitaires

### QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LES SERVICES DE GARDE ?

Le port du masque n'est pas obligatoire. Toutefois le MIFO offrira un environnement respectueux, accueillant et inclusif pour les personnes qui choisissent de porter ou non le masque au sein de la communauté et dans les services.

#### EXCEPTIONS

**Le port du masque est obligatoire dans les cas suivants :**

- Lorsqu'une personne est considérée comme un contact étroit mais n'est pas tenue de s'isoler, elle doit porter un masque en tout temps dans les lieux publics, y compris les écoles et les services de garde et ce pendant 10 jours à compter de la date d'exposition avec la personne symptomatique ou positive. Pour connaître les exigences d'isolement, consulter le site web de [Santé Publique Ottawa](#) ou faire [l'auto-évaluation en ligne](#).
- Lorsque qu'une personne développe des symptômes au travail ou au service de garde.

Lorsqu'un employé se trouve en isolement avec un enfant qui présente des symptômes.

### QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES SERVICES DE GARDE ?

Le MIFO s'engage à suivre les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et par Santé publique Ottawa afin de s'assurer que les lieux soient propres et de limiter la propagation des microbes.

Voici quelques exemples des mesures mises en place :

- Les locaux ainsi que les surfaces et le matériel fréquemment utilisés sont désinfectés régulièrement.



- Les employés suivent une formation pour savoir comment utiliser adéquatement les produits nettoyants et désinfectants.
- Le MIFO collabore étroitement avec les équipes des écoles où nous avons nos services de garde.

### **QUE FAITES-VOUS LORSQU'UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?**

En cas de non-respect des politiques, des procédures ou des consignes de santé et sécurité, selon la gravité et la fréquence des problèmes rencontrés, et en tenant compte des circonstances, le MIFO suit les étapes suivantes pour régler la situation.

Notre équipe est toujours à l'écoute afin de mieux comprendre ce que vit une famille et de trouver des solutions ensemble. La santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des employés sont nos priorités.

- **Étape 1** : Le responsable du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, les faits énumérés, les corrections attendues et le délai convenu pour procéder aux améliorations demandées. Nous faisons un maximum de deux rétroactions verbales lors de la première étape.
- **Étape 2** : La coordination du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous comptons sur la collaboration du parent ou du tuteur pour respecter et suivre les procédures du MIFO ainsi que celles des instances de la santé publique, car nous avons l'obligation de nous y conformer. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, la date et l'heure à laquelle nous avons eu cette discussion.
- **Étape 3** : Nous envoyons la lettre *Avertissement écrit de non-respect des procédures* au parent ou au tuteur. Il doit confirmer qu'il a bien reçu et lu l'avertissement en répondant à la coordination du site par courriel.
- **Étape 4** : Si, malgré les avertissements antérieurs des trois premières étapes, le parent ou le tuteur ne respecte toujours pas la politique ou la procédure, le MIFO peut prendre la décision de retirer l'enfant de ses services. Le fait que le parent ou le tuteur n'accuse pas réception de la lettre d'*Avertissement écrit de non-respect des procédures* à l'Étape 3, n'empêche pas le MIFO de procéder à l'Étape 4 si les circonstances ou la situation l'exigent.

Le MIFO travaille à développer des relations de collaboration avec les familles. Cette collaboration est possible uniquement avec l'engagement sincère des deux parties.



## Cas suspects ou confirmés

### **QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?**

Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou est en attente d'un résultat du test de dépistage de la COVID-19, **il ne peut pas fréquenter le service de garde.**

Si votre enfant est un contact étroit d'une personne présentant des symptômes ou ayant reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, la nécessité de s'isoler dépend du contexte du contact (au sein du ménage ou non) ainsi que du statut vaccinal de l'enfant.

Consultez la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître les détails et les étapes à suivre.

### **QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE ?**

L'équipe du MIFO s'engage à communiquer avec le parent ou le tuteur d'un enfant dès l'apparition de symptômes pseudo-grippaux qui pourraient être liés à la COVID-19. Votre enfant est placé dans un local d'isolement désinfecté ou un lieu de détente à l'écart des autres enfants en compagnie d'un animateur où il peut se reposer ou jouer tranquillement. Un seul membre du personnel reste auprès de votre enfant en attendant son départ. Au besoin et selon les restrictions mises en place, votre enfant doit porter un masque.

Lorsque nous vous appelons, vous devez venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. Consultez la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître toutes les étapes.

### **EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?**

Advenant la confirmation d'un cas positif au sein de l'un de nos services de garde, qu'il soit lié à un enfant ou à un membre du personnel, nous communiquons les procédures à suivre à l'ensemble des parents tout en respectant les directives de SPO.

D'ailleurs, l'équipe du MIFO doit suivre des procédures conformes aux directives du MÉO et de SPO si un membre un enfant ou un membre du personnel est un cas suspect ou confirmé de la COVID-19.

### **SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?**

Une bonne communication avec les familles est primordiale pour assurer le bien-être des enfants. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'équipe de coordination de votre service de garde aux coordonnées fournies dans le [Guide à l'intention des parents](#).